

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	10
• absents	5
• exclus	

De la commune LAVANCIA

Séance du 31 août 2026 à 20 heures 05

Date de convocation :
24 août 2026

Date d'affichage :
24 août 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°
2026-08-31/07 Acquisition
d'un véhicule pour la
commune

M. JAILLET Bernard

Étaient présents :

JAILLET Bernard - MAZUIR Carole - HUGONNET Marc - PERRODIN
Émilie - MULTIER Pierre-Yves - BESSON Fabrice - THIRIET Hubert -
BUNOD Alexandra - MALEIRO Julie - FREITAS Laure -

Secrétaire de séance :

M. HUGONNET Marc



Délibération n°2026-08-31/07

Acquisition d'un véhicule pour la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant que le vol du véhicule municipal a entraîné une perturbation significative des activités de la commune ;

Considérant que l'acquisition d'un nouveau véhicule est nécessaire pour assurer la continuité du service public ;

Considérant que le véhicule identifié répond aux besoins fonctionnels et budgétaires de la collectivité ;

Suite au vol du véhicule de la mairie de Lavancia-Epercy, une recherche a été engagée afin de trouver un véhicule correspondant aux besoins de la commune.

Après une année de recherche, un véhicule adapté a été identifié.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'achat de ce véhicule pour un montant de 39 000 € TTC

- IVECO
- Propriétaire : BAUMGARTNER Yoann
- Immatriculé : GD-929-RB.

Cette acquisition permettra de rétablir les conditions matérielles nécessaires à l'exercice des missions communales.

Le paiement sera effectué par mandat administratif dès réception du véhicule, et un agent communal sera autorisé à le récupérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'approuver l'achat d'un véhicule pour un montant de 39 000 € TTC.
- D'approuver le paiement de cet achat par mandat administratif dès réception du véhicule.
- D'autoriser l'agent communal désigné à récupérer le véhicule.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET